



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mil vingt-six**

Le Onze Mars à 18 heures 30

Le Conseil Municipal

légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique
sous la présidence de

Monsieur de **CHABANNES Jacques, Maire**

Étaient présents :

**M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS.
M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. Mme SAVEY. M. FERBOS.
Mme AUBIN. M. ROUSSILHE. M. GANTHER. Mme COLLANGE.
M. BODIN. Mme JEUNE. Mme MINARD de CHABANNES.
M. BOUTONNAT.**

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

- M. TALABARD, pouvoir à M. BOUCHET,
- Mme PÉRICHON,
- Mme MOUILLÈRE, POUVOIR à Mme CHERVIN.

Absents :

- M. HUSSON,
- Mme VAZ,
- M. MARTIN.

Monsieur Jérôme BOUTONNAT a été élu Secrétaire.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé le Compte de Gestion de
l'exercice 2025,

Sur avis favorable du Conseil d'Exploitation de la régie qui
est le Conseil Municipal réuni ce jour,

Réuni sous la Présidence de Mauricette SAVEY – doyenne
de l'assemblée – élue présidente de séance en application de
l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,
délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2025 dressé
par Monsieur le Maire, Jacques de CHABANNES, qui s'est retiré
au moment du vote,

Après s'être fait présenter le budget primitif et le budget
supplémentaire de l'exercice 2025 ainsi que les décisions
modificatives dudit exercice,

À l'unanimité :

DATE DE
CONVOCAION
4 MARS 2026

DATE D'AFFICHAGE
4 MARS 2026

NOMBRE DE
CONSEILLERS
EN EXERCICE : **21**
PRESENTS : **15**
VOTANTS : **16**

**OBJET :
APPROBATION DU
COMPTE
ADMINISTRATIF
2025 RÉSEAU DE
CHALEUR.**

1. donne acte à Monsieur le Maire, Jacques de CHABANNES, de la présentation faite du Compte Administratif 2025,
2. constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

arrête les résultats tels que définis dans le compte administratif.

A noter que le Compte Administratif 2025 du budget annexe Réseau de chaleur Lapalisse a reçu un avis favorable du Conseil d'Exploitation de la régie Réseau de chaleur réunie à l'occasion de ce Conseil Municipal.

Sur le Compte Administratif 2025, figurent les résultats du vote et sont apposées les signatures des conseillers présents.

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Jacques de CHABANNES,
Maire de LAPALISSE

Certifié exécutoire

Transmis en Sous-Préfecture
de VICHY, le

24 MARS 2026

Publié ou Notifié

le : 12 MARS 2026

Accusé de réception de la télétransmission

le :

Le Maire,

